

**MISSION D'OBSERVATION SUR LA SITUATION DES ÉTRANGERS EN GUYANE
ET À SAINT-MARTIN (GUADELOUPE)**

(du 2 au 12 décembre 1995)

Asosyasion Solidarite Karaïb (ASSOKA)
Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD)
Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés (GISTI)
Magistrats européens pour la démocratie et les libertés (MEDEL)
Service œcuménique d'entraide (CIMADE)
Syndicat des avocats de France (SAF)
Syndicat de la magistrature (SM)

Secrétariat : GISTI, 30, rue des Petites Écuries, 75010 Paris
Téléphone : (1) 42 47 07 09 — Télécopie : (1) 42 47 07 47

Paris, le 26 janvier 1996.

A l'attention de Madame Claudette Werleigh
Premier ministre
Port-au-Prince

Madame le Premier Ministre, Chère Amie,

permettez moi de vous rappeler ici la lettre que je vous avais adressée par télécopie le 18 décembre 1995, relative à la politique de votre gouvernement et — éventuellement — de ceux qui ont précédé le vôtre sur les mesures d'éloignement (reconduites à la frontière, expulsions, retours dits « volontaires ») qui frappent les Haïtiens de France (métropolitaine ou d'outre-mer).

Dans cette lettre, je vous indiquais que je revenais d'une mission de juristes en Guyane et à Saint-Martin (Guadeloupe), où nous avons été frappés par le caractère massif, expéditif et violent du traitement des étrangers et, parmi eux, des Haïtiens par l'administration française. Face à cette situation, nous avons également relevé l'existence d'un apparent laisser-faire de la part des représentants d'Haïti sur place, et l'absence d'une politique publiquement affichée du gouvernement haïtien. Mais cette apparence ne correspond peut-être pas à la réalité.

Comme nous allons rendre public un rapport de mission, nous souhaitons y donner la parole à tous les acteurs impliqués, dans un souci d'honnêteté qui permette à chacun d'expliquer sa position et de rappeler les initiatives prises par lui. Le gouvernement haïtien fait partie de ces acteurs. Il serait donc constructif qu'il puisse indiquer ses actions et ses déclarations successives en la matière.

La publication du rapport ne saurait maintenant tarder. Pour que le gouvernement haïtien puisse y voir figurer ses arguments, il faut absolument que nous recevions sa réponse avant le 9 février 1996.

Au nom de l'ensemble de la mission, j'espère que vous voudrez bien répondre à notre requête.

Vous en remerciant à l'avance, je vous prie, Madame le Premier Ministre, Chère Amie, de recevoir l'expression de ma haute et amicale considération.

Jean-Pierre Alaux.